



1. Réglementation Fête Patronale
2. Portes Ouvertes des Associations
3. Infos commerces
4. Ouverture Eglise
5. Pharmacie de garde
6. Petites Annonces
7. Restrictions d'eau
8. Stage tennis
9. Infos pratiques Jardinage
10. Hip Hop
11. Football
12. Publicité
13. Tennis de table

**JOURNÉE PORTES
OUVERTES DES
ASSOCIATIONS** **2**
SAMEDI 5 SEPTEMBRE
14 h 00
**Salle de conférences de
Taissy**

La Boucherie
GOURMETS-GOURMANDS
vous accueillera désormais
tous les Mercredis et Samedis
de 9 h à 12 h
près de l'arrêt bus de la Mairie
(emplacement pizzas)
à partir du 29 août 2015

3 Réouverture de La
Boulangerie
CROQUEBOUCHE
jeudi 27 août à 6 h

En direct des jardins de
Lorraine, la mirabelle
croquante et sucrée est
arrivée chez PROXI SUPER !

**L'ÉGLISE NOTRE DAME
DE TAISSY
EST OUVERTE AUX
VISITEURS**
4 **DIMANCHE 23 AOÛT
DE 15 H À 17 H**

1

REGLEMENTATION FETE PATRONALE SAMEDI 29, DIMANCHE 30 ET LUNDI 31 AOÛT 2015

La circulation sera bloquée et le stationnement interdit du lundi 24 août au lundi 31 août 2015 inclus :

- face au 12 de la rue Longjumeau, face à la Mairie, rue Longjumeau
- face au 1 de la rue des Patières, face à l'école primaire, hauteur allée des Hayes
- face au chemin Thomas côté est et ouest
- du n°1 au n°3 de la rue du Saussais.

Des barrières seront mises en place pour matérialiser cette réglementation qui n'est pas applicable aux riverains dans l'enceinte de la fête patronale.

La circulation sera interdite sur la Fête dans l'enceinte bloquée, à tous les véhicules à moteur (mobylettes, motos, autos, camions, etc ...)

Le stationnement est strictement interdit à tous les véhicules, du 3 au 7 rue de Sillery, du lundi 24 août au lundi 31 août 2015. Cette réglementation sera signalée par des panneaux.

STATIONNEMENT DES CARAVANES ET HOMES MOBILES

Les caravanes et homes mobiles des forains seront regroupés pendant leur séjour dans la Commune, sur le terrain (espace vert) derrière le groupe scolaire Emile Bruyant. Les forains arriveront au plus tôt le lundi 24 août 2015 pour repartir le mardi 1^{er} septembre 2015 au soir au plus tard.

DEROULEMENT ET EMPLACEMENT DE LA FETE

La fête patronale se déroulera :

- Place de la Mairie en ce qui concerne les bals, danses, spectacles et jeux.
- A l'entrée de la rue Longjumeau pour la partie des stands (tirs, confiseries, loteries ...)
- Place de l'école primaire et alentours pour toutes les activités " manèges ", terrain de boules, chaussée de St Léonard.

Parcours du défilé des chars fleuris du 30 août 2015 :

La circulation et le stationnement des véhicules devront permettre le libre passage des chars et des troupes folkloriques sur le cheminement du défilé. **Un espace de 3 m 50 devra être impérativement respecté** afin de permettre leurs manœuvres.

Description du parcours : Rendez-vous Place Mistral à 14 heures.

A 15 heures, départ du DEFILE DE CHARS de la Place Mistral accompagnés de troupes folkloriques ainsi que les enfants et adultes costumés et les Associations prendront l'itinéraire des rues de l'Esterel, du Verdon, des Ecrins, de Colbert, de la Paix, de Challerange, de Saint-Léonard, de Sillery, des Vigneuls, des Ailettes, Chemin de la Cuhe, de la Garenne, de Sillery, et de la Place de la Mairie.

Les fonds sonores seront arrêtés et la musique mise en sourdine, à partir de

- 2 heures pour la nuit de samedi à dimanche,
- 1 heure pour la nuit de dimanche à lundi,
- minuit le lundi 31 août 2015.

Toute manifestation (manèges, stands, musiques...) est strictement interdite au-delà de la date précitée.

UTILISATION DE LA PLACE DES ECOLES

Il est demandé aux forains : De se conformer à la réglementation du présent arrêté.

De ne pas utiliser de pieux ou objets perforants sur la place de l'école ou sur les lieux de stationnement des manèges et stands divers. De mettre des socles en bois sous crics et vérins. De protéger le dessous des moteurs afin d'éviter les écoulements d'huile et de gazole sur le sol. D'éviter les manœuvres et virages sur place. De nettoyer, avant leur départ de la Commune, le ou les emplacements qui leur auront été attribués, de ramasser les ordures ménagères et autres provenant de leurs activités foraines, dans des sacs et poubelles ou des cartons soigneusement fermés qui seront déposés devant les terrains de stationnement des caravanes ou place de l'école et rue de Longjumeau.

SECURITE

Il ne pourra être tiré pendant la Fête, en quelque endroit que ce soit, aucun pétard, fusée, boîte, ou pièce d'artifice quelconque, à l'exception toutefois du feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes sur le terrain de boules derrière l'église. Il en est de même pour les lâchers de lanternes célestes qui sont également interdits.



- Cherche à faire ménage ou garde d'enfants

☎ 06.25.48.66.12

6

- Vends coffre chêne massif sur pied ouverture dessus 230 € table basse chêne massif 2 tiroirs 150 € confiturier chêne massif 1 porte 1 tiroir 240 € prix négociable. Urgent

☎ 06.88.25.13.22

- Maison à vendre à Taissy cœur du village 230 m² et dépendances. 395 000 €

☎ 06.80.47.90.84

CONCOURS DE BOULES

« La Pétanque Taissovine »

vendredi 21 août à 14h00 à Taissy

Des informations pratiques pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur et une nouvelle rubrique « la technique du mois » : comment planter une pelouse en septembre.

Sur le site internet de Taissy.fr, cliquez sur infos pratiques /environnement.

9



7

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

(Affichage en Mairie de l'arrêté préfectoral pour le détail des restrictions, notamment à usage agricole).

Un arrêté préfectoral fixe jusqu'au 31 Octobre 2015 le cadre sécheresse départemental interdisant les usages de l'eau suivants :

- le lavage des voitures hors installations professionnelles (sauf véhicules ayant une obligation réglementaire)
- le remplissage initial des piscines
- l'arrosage des pelouses, potagers ainsi que le nettoyage à grande eau des terrasses et façades hors besoins de chantier et impératifs sanitaires, entre 11 heures et 18 heures.

8

STAGES DE TENNIS à TAISSY

dispensés par un brevet d'état

du 24 au 28 août



8 € la séance ou 40 € la semaine

Contactez Mathieu au 06.58.03.47.15

Dès septembre le Foyer Communal de Taissy-St. Léonard vous propose une nouvelle activité :

Danse Hip Hop.

10

Ces cours sont ouverts pour les enfants et les ados.

Renseignements :

03 26 82 21 70 ou 06 84 63 38 95



Coup de Pouce IMMOBILIER

H. HEURLIER

12 rue du Verdon – 51500 TAISSY

☎ 06.19.62.21.46

mail : contact@coupdepouce-immobilier.com
www.coupdepouce-immobilier.com

- Estimation gratuite

- Vente

- Recherche

- Confiance

- Discrétion



12

Appartements – Maisons – Terrains
– Immeubles – Programmes neufs

L'école de football effectue sa rentrée le Mercredi 26 août au Stade Jules Vastag.

Les inscriptions restent ouvertes pour les enfants né(e)s entre 2009 et 2010.

Pour participer à une séance découverte, la pré-inscription est obligatoire (fiche à télécharger sur le site internet www.astaissy.com).

11



Renseignements auprès du Responsable de l'école de football : Florian PRAME 06.20.96.59.02 astaissy.prame@gmail.com

TENNIS DE TABLE

Entraînements dirigés avec Farouk SALIFOU (joueur de haut niveau n° 872 national avec 2093 points) les :

- MARDI de 18 h 15 à 19 h 45
- VENDREDI de 18 h 30 à 20 h 00

13



Inscriptions et renseignements :

- Forum des Associations samedi 5/09/2015 Salle de Conférences de Taissy.
- Gérard FLORENTIN, Président ☎ 06 75 06 45 67

Cotisation annuelle 70 € - gratuite pour les nouveaux habitants de Taissy (pensez au certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table).

Reprise des entraînements dirigés mardi 8/09/2015.